

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Priscilla Thellend](#)

<https://www.cadre21.org/membres/26875520e15f8dc9f10f6cb9>

Date d'obtention : 2022-05-25 14:09:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Seule les personnes ayant eu la formation puissent compléter la grille d'évaluation
- En aucun cas nous devons vérifier le contenu parce qu'il peut être de nature pornographique
- Le milieu scolaire ne prend en charge les situations qui ont un impact en milieu scolaire. Dans d'autres circonstances, nous devons référer le jeune et ses parents à la police.
- Je demeure au dépend de mon ordre professionnel
- Le milieu scolaire peut confisquer un appareil électronique

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Avoir une procédure claire et sécurisante pour intervention de manière bienveillante et sécurisante auprès de nos élèves.
- Cela va me permettre de mieux accompagner les différents intervenants scolaires de manière à agir selon des interventions gagnantes et probantes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- De ne pas visualiser le contenu, cela peut nuire à l'intégrité physique et psychologie de l'élève. De plus, cela peut briser le lien de confiance. Finalement, cela nous amène à nous même poser un geste criminelle (visionne de pornographie juvénile).
- Il faut rencontrer le jeune seul.
- Il est important de ne pas compléter la grille d'évaluation avec le jeune instigateur si on pense que cela peut-être un acte malveillant.